

## OCOMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-quatre, et le 22 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Gwladys ANDRE-LELOUP, Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD, Evelyne LAMPERT, Patricia PIGEON.  
MM. Christian EDLINGER, Pascal HAMMAN, Eric PICCO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Dominique THEOBALD.

Absents excusés : Mme Marie-Laure FORNIES  
MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, Dominique THEOBALD,

---

### **O. COMMUNICATIONS**

**Projet photovoltaïque** : Vendredi 29 novembre de 16h30 à 18h30, la société BOREAS tiendra une permanence d'information au public sur le projet photovoltaïque qui va voir le jour sur un terrain communal de 4 hectares.

**Achat d'un four à vapeur par le foyer Varize-Vaudoncourt** pour la salle des fêtes pour un montant de 3 712.80 euros. La commune remercie le foyer pour cette acquisition qui servira sans aucun doute aux réservataires de la salle. La commune va prendre en charge les travaux de branchement nécessaires et c'est la société Décor Habitat qui va réaliser ces travaux pour un montant de 1 745€ HT ;

**Manifestations de fin d'année :**

- 7 décembre : Saint-Nicolas
- 8 décembre : Marché de Noël

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des voiries rue des Ecoles et rue de l'Eglise** : une consultation a été lancée et c'est la société VRI de Montoy-Flanville qui a été retenue pour la réalisation de cette prestation. Le montant du marché est de 8 400€ HT ;

**OBJET : 1. Réfection de l'enduit du clocher de l'église – DETR**

Des riverains de l'église ont alerté la commune sur la chute d'enduit au niveau du clocher.

Après constatation sur place, une expertise a été menée par l'entreprise Chanzy-Pardoux spécialisée dans l'entretien et la restauration du patrimoine culturel et cultuel.

Une mise en sécurité et une reprise partielle de l'enduit du clocher est nécessaire et un devis a été produit à cet effet.



En séance du 24 octobre 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Houve – Pays Boulageois a approuvé une modification de ses statuts concernant la clarification des compétences de la communauté de communauté en matière de petite enfance.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Houve-Pays Boulageois prend notamment en compte les nouvelles dispositions de la loi « plein emploi » en date du 18 décembre 2023.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'initiative de la Communauté de Communes Houve – Pays Boulageois d'introduire dans son article 17 la notion d'autorité organisatrice de l'accueil jeune enfant.

Pour 11                      contre                      Abstention

**OBJET :      4. REPAS DES SENIORS– PARTICIPATION DES COMMENSAUX**

Le traditionnel Repas des Anciens s'est déroulé le dimanche 10 novembre 2024 à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal fixe la participation financière des commensaux au repas à 40 € par convive.

Pour 11                      Contre                      Abstention

**OBJET :      5. REPARTITION DES FRAIS INTERCOMMUNAUX EGLISE ET CIMETIERE**

Le Conseil Municipal rencontre la Municipalité de Bannay, afin de procéder à l'analyse des dépenses intercommunales.

Le décompte des charges habituelles de fonctionnement s'établit comme suit pour 2023 / 2024 :

Fonctionnement église et cimetière :

<b>TOTAL :</b>		<b>2 599.59 €</b>	à répartir entre :		
VARIZE-VAUDONCOURT	508 habitants :	2 599.59	x 508 / 581	=	<b>2 272.93 €</b>
BANNAY	73 habitants :	2 599.59	x 73 / 581	=	<b>326.63 €</b>
Total	581 habitants				<b>2 599.59 €</b>
<b>MONTANT TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE DE BANNAY</b>					<b>326.63 €</b>

Il est convenu par ailleurs qu'une contribution de 10 euros par enfant sera appelée au titre de la participation des enfants domiciliés à Bannay à la fête de la Saint-Nicolas, avec spectacle, goûter et traditionnelle distribution de friandises.  
La répartition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20H30

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Réfection de l'enduit du clocher de l'église – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
2. Travaux de requalification, désimperméabilisation et de renaturation de voiries communales – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
3. Modification des statuts de la CCHPB – Service public de la Petite Enfance
4. Participation des commensaux au repas des anciens
5. Répartition des frais intercommunaux église, cimetière et Saint-Nicolas

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT  
le 25 novembre 2024.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Franck ROGOVITZ

